

COMMUNE DE DURTAL

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à vingt heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

<u>Convocation</u>: 15 décembre 2023 <u>Nombre de Membres</u>: Convoqués: 23

<u>Présents</u>: 20 Mmes Ē. BIGNON, A. BIGOT, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED,

T. LEBOUCHER, L. LEBRUN, S. OUVRARD **Absents**: 3 A. IRAN, V. VIERON, S. CHAON

Pouvoirs: 2 A. IRAN donne pouvoir à G. CHOUETTE

V. VIERON donne pouvoir à P. FARION

Secrétaire de Séance : S. GOHIER

N° de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
DEL2023-13-01	Contrat assurance groupe Risques Statutaires	Adopté à l'unanimité
DEL2023-13-02	Marché Public Services d'Assurances	Adopté à l'unanimité
DEL2023-13-03	Marché Public Gendarmerie	Adopté à l'unanimité



Séance du 21 décembre 2023

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à vingt heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

<u>Convocation</u>: 15 décembre 2023 Nombre de Membres: Convoqués: 23

<u>Présents</u>: 20 Mmes E. BIGNON, A. BIGOT, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED,

T. LEBOUCHER, L. LEBRUN, S. OUVRARD Absents: 3 A. IRAN, V. VIERON, S. CHAON

Pouvoirs: 2 A. IRAN donne pouvoir à G. CHOUETTE

V. VIERON donne pouvoir à P. FARION

Secrétaire de Séance : S. GOHIER

DEL2023-13-01 : Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques

Statutaires »
Pour : 22 voix

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Isurance (Porteur du risque non-vie), via la société YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Considérant les taux proposés :

Statut des agents	Collectivités - 121 agents	Collectivités + 120 agents
Agents CNRACL	5.57 %	7,09 %
Agents IRCANTEC	0.97 %	0,97 %

Base de prime: L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. (Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC. La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2024. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2025 et 2026 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2024 et 2025, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe, sans couverture des charges patronales.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Delibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 26 décembre 2023

Publiée le 26-12-2023

Pascal FARION, Maire



Séance du 21 décembre 2023

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à vingt heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

<u>Convocation</u>: 15 décembre 2023 **Nombre de Membres**: Convoqués: 23

<u>Présents</u>: 20 Mmes E. BIGNON, A. BIGOT, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED,

T. LEBOUCHER, L. LEBRUN, S. OUVRARD **Absents:** 3 A. IRAN, V. VIERON, S. CHAON

Pouvoirs: 2 A. IRAN donne pouvoir à G. CHOUETTE

V. VIERON donne pouvoir à P. FARION

Secrétaire de Séance : S. GOHIER

DEL2023-13-02 : Marché public de services d'assurances

Pour: 22 voix

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, VU l'analyse des offres établie par le cabinet ARIMA, Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 14 décembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la répartition des lots selon le tableau ci-dessous :

LOT	ASSUREUR	Montant prime TTC
Lot n°1: Dommages aux	GROUPAMA	23 693.61 €
biens et risques annexes		
Lot n°2 : Responsabilités et	SMACL	6 221, 81 €
risques annexes		
Lot n°3: Véhicules à	GROUPAMA	10 080.23 €
moteur et risques annexes		
Lot n°4: Protection	GROUPAMA	1 067.28 €
juridique de la collectivité		
Lot n°5: Protection	SMACL	236.42 €
fonctionnelle des agents et		
des élus		

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurances.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 26 décembre 2023 Publiée le 26-12-2023

Pascal FARION, Maire



Séance du 21 décembre 2023

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à vingt heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

<u>Convocation</u>: 15 décembre 2023 **Nombre de Membres**: Convoqués: 23

<u>Présents</u>: 20 Mmes E. BIGNON, A. BIGOT, C. BOBET, M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, L. LORET, S. MALBEAU, M-C ORSINI, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, S. FAUCHEUX, P. GRASSET, D. LANDFRIED,

T. LEBOUCHER, L. LEBRUN, S. OUVRARD Absents: 3 A. IRAN, V. VIERON, S. CHAON

Pouvoirs: 2 A. IRAN donne pouvoir à G. CHOUETTE

V. VIERON donne pouvoir à P. FARION

Secrétaire de Séance : S. GOHIER

DEL2023-13-03 : Marché public - gendarmerie

Pour: 22 voix

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-10-10 du 15 décembre 2020 portant choix de l'architecte pour la construction de la gendarmerie et fixant le forfait provisoire de rémunération à 10,24 % (mission de base), à 17 000 € (EXE partielle) et 9 700 € (mission ordonnancement, pilotage et coordination), soit un total de 126 819,64 € ;

Vu la délibération du 5 juillet 2022, le conseil municipal portant à 133 556,74 €, les honoraires de Pharo,

Vu la délibération du 11/04/2023, précisant le plan de financement avant ajustements, Vu l'arrêté de DETR du 17/06/2022 attribuant 393 428,70 € à la commune de DURTAL pour son projet gendarmerie,

Vu le nouveau DCE présenté par le cabinet d'études PHARO,

Considérant que le projet a été estimé à nouveau en prenant en compte l'inflation, l'intégration des travaux extérieurs et les modifications intérieures des bâtiments souhaitées par la gendarmerie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE:

Montant initial: 126 819.64€

Avenant n°1: montant HT 133 556.74 €

Avenant n°2:69 925.54 €

Nouveau montant : 203 482.28€

PREND ACTE du nouveau plan de financement comme suit :

Gendarmerie DEPENSES Cout du bâtiment Aménagement extérieur de la brigade Dépenses 1 109 819,64 € 232 580,28 €

Honoraires	203 482,28 €
Travaux extérieurs résidence	282 917,60 €
Travaux aménagements extérieurs parking	87 138.85 €
Imprévus	17 125,00 €
TOTAL HT	1 933 063.65
	€

Gendarmerie RECETTES	Recettes
DETR 2022	393 428,70 €
Nouvelle demande de DTR a titre dérogatoire	120 000.00 €
Autofinancement communal	1 419 634.95€
Total HT	1 933 063,65 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les consultations marché publics et engager toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet,

DECIDE de solliciter à titre dérogatoire une nouvelle subvention au titre de la DETR DSIL 2024 à hauteur de 120 000€

AJUSTE l'autorisation de programme et les crédits de paiements correspondants

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 26 décembre 2023 Publiée le 26-12-2023

Pascal FARION, Maire